Livret d'accueil du stagiaire
et
règlement intérieur

TOUTENKARO

CONSEIL & FORMATION

Toutenkaro Conseil & Formation

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE
2023 - 2024

Bienvenue !

Toutenkaro Conseil &Formation SAS au capital de 5.000€ - 12 Les Bordes, Route du Flot Mesnil – 45210 Le Bignon-Mirabeau
RCS Orléans 832 818 132 – SIRET 83281813200025 – APE 7022Z - TVA intracommunautaire FR91832818132
Nathalie Falise - Portable : 06 26 22 42 86 - Mail : nathaliefalise@toutenkaro.com

Vous venez de vous inscrire à une formation dispensée par notre organisme de formation et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours :

- Le mot de la direction
- L'organisme de formation
- L'offre de formation « catalogue »
- Notre engagement qualité
- Les formateurs
- Les méthodes pédagogiques
- Les moyens pédagogiques
- Le règlement intérieur applicable aux stagiaires

Le mot de la direction

Cher(e) stagiaire,

Toutenkaro Conseil & Formation est heureux de pouvoir vous accueillir en formation dans ses locaux et de vous accompagner tout au long de votre stage.

Durant votre formation, nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour que vous progressiez de la manière la plus effective possible, tout en bénéficiant d'un suivi dynamique et professionnel.

Notre équipe est à votre disposition et reste à l'écoute de vos besoins. Surtout, dans le but d'une amélioration continue ; n'hésitez pas à transmettre vos remarques et vos suggestions à nos formateurs.

Nous vous souhaitons une bonne formation !

La Direction
François et Nathalie Falise

L'organisme de formation

Toutenkaro Conseil & Formation est un organisme de formation, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 24450409045 auprès de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Centre Val de Loire (DREETS Centre Val de Loire)
.
Spécialisé dans le domaine du BTP, Toutenkaro Conseil & Formation accueille tous les acteurs de la construction.
Nous mettons à disposition nos compétences et expériences pour proposer des programmes sur-mesure.
Experts en ingénierie de formation et en ingénierie pédagogique, nous avons à cœur de vous proposer des programmes qui répondent totalement à vos besoins.

Où nous trouver ?

Notre espace de formation est situé au Bignon Mirabeau dans le Loiret
L'adresse est la suivante :
Espace Tilecék
12 Les Bordes
Route du Flot Mesnil
45210 Bignon Mirabeau

Pour visualiser l'endroit, cliquer sur le lien https://goo.gl/maps/TcB9NvzS61jbv7kh9

Comment nous contacter ?

Vous avez des questions ? Vous avez un souci technique, administratif ? Vous pouvez nous contacter ; nous sommes à votre disposition.

François Falise : pour toutes les questions liées à l'administratif et aux questions de la formation professionnelle

- Portable : 06 77 63 61 00
- Mail : francoisfalise@toutenkaro.com

Nathalie Falise : pour toutes les questions liées à la pédagogie et à l'administratif, à nos formations et aux personnes en situation de handicap

- Portable : 06 26 22 42 86
- Mail : nathaliefalise@toutenkaro.com

Comment venir jusqu'à nous ?

En train : Gare Saint Lazare, arrêt « Souppes sur Loing » ou « Nemours » - Une navette viendra vous chercher à la gare et vous y amènera pour le retour (compter 20 à 30

minutes de trajet, selon la gare choisie)
En voiture : rejoindre l'A6, puis A6b, sortie 16 « Montereau-Fault-Yonne/Nemours », D225, D58, D30, D69A, D30A et D42

Attention : Nous sommes à la frontière de 3 départements : l'Yonne, la Seine et Marne et le Loiret : il se peut que vous trouviez l'adresse du Flot Mesnil avec pour code postal 89150 JOUY

https://www.google.fr/maps/dir/Paris/Le+Flot+Mesnil,+89150+Le+Bignon-Mirabeau/@48.5092432,2.0924858,9z/am=t/data=!4m14!4m13!1m5!1m1!1s0x47e66e1f06e2b70f:0x40b82c3688c9460!2m2!1d2.3522219!2d48.856614!1m5!1m1!1s0x47ef706251822bd1:0x89f29810511ff8e8!2m2!1d2.9437954!2d48.1642004!3e0

Plan d'accès :

https://goo.gl/maps/TcB9NvzS61jbv7kh9

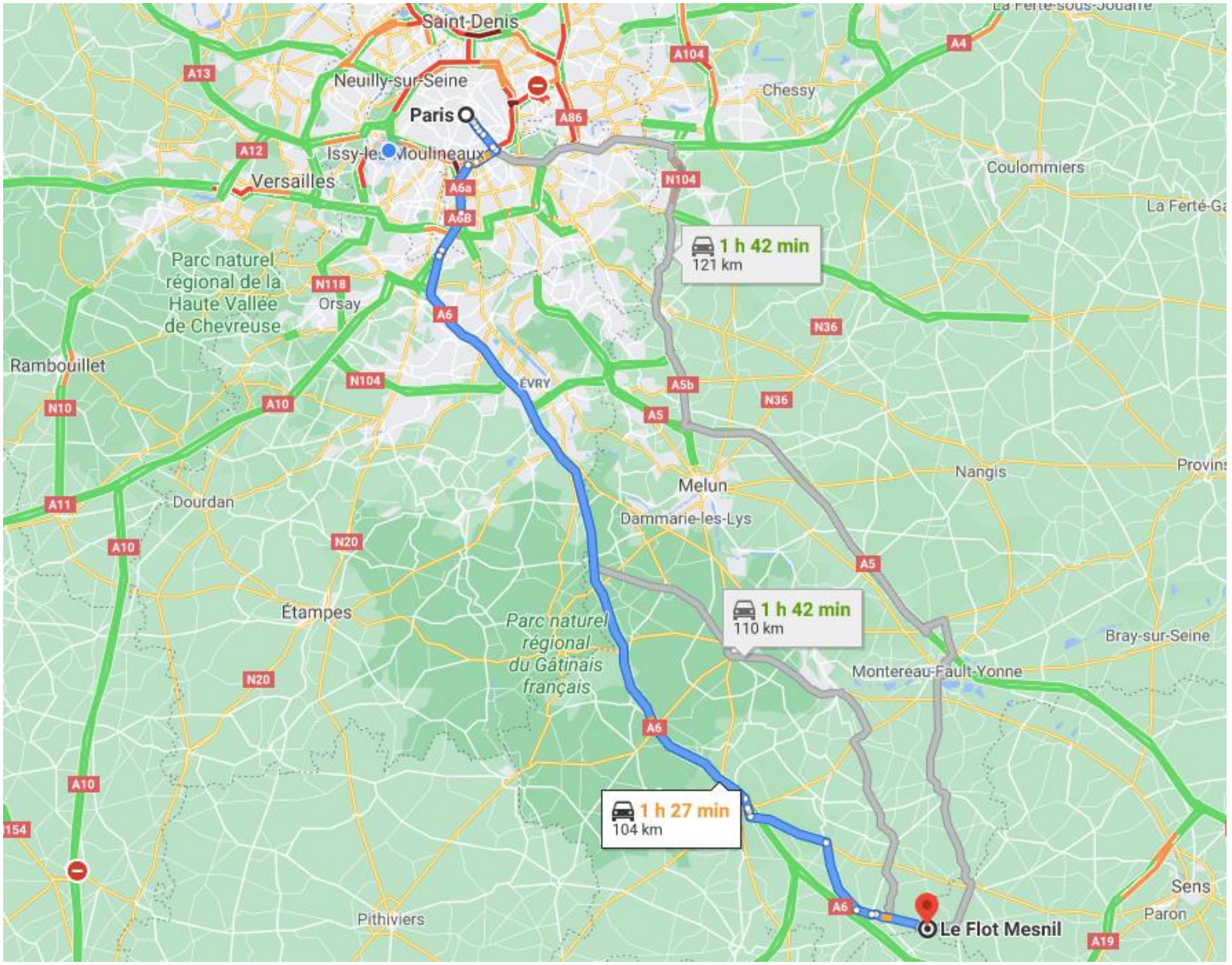

La restauration et l'hébergement :

Tout est assuré sur place ou chez nos partenaires si nécessaire (Le Village Potager – ferme maraîchère bio ou Hôtel).
L'organisation est étudiée avec le donneur d'ordre lors de son inscription
Pour se rendre chez nos partenaires, si vous n'êtes pas véhiculé, Toutenkaro Conseil & Formation assure le transport.

L'offre de formation « catalogue »

Formations sur la numérisation des métiers du bâtiment :

- Le numérique dans mon quotidien
- Sensibilisation au BIM
- Formation au BIM

AFEST :

- Formation au tutorat
- AFEST : mise en place de l'ingénierie de formation et accompagnement des entreprises dans leurs démarches auprès de leur OPCO

Toutenkaro Conseil & Formation accompagne également les entreprises sur :

- La maturité numérique des entreprises du bâtiment (TPE/PME)
- La nouvelle réforme de la formation : sa mise en œuvre issue de la loi du 5 septembre 2018

Nos formations se réalisent en présentiel ou sur le terrain. Elles sont, pour certaines, complétées par des modules numériques qui vous permettent d'avancer progressivement dans votre formation et d'ancrer vos acquis.

Certaines de nos formations peuvent être dispensées à distance sur demande. Leur contenu est alors adapté en commun accord avec le donneur d'ordre.

Notre engagement qualité

Toutenkaro Conseil & Formation est Datadocké et est certifié Qualiopi depuis le 21 décembre 2020.

Les critères qualité visés par Toutenkaro Conseil & Formation sont les suivants :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux stagiaires
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
- La qualification et la formation professionnelles du personnel chargé des formations
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

Évaluation de la qualité de la formation

Lors de la session, les connaissances sont évaluées par des évaluations formatives (QCM, QUIZ, questions/réponses, jeux formatifs, mises en situations, serious games, etc.) et sommatives afin de mesurer les acquis et d'attester du niveau de connaissance en fin de formation.

Nous demanderons également aux stagiaires de remplir un questionnaire de satisfaction portant sur l'ensemble de la formation. Il est très important pour nous de pouvoir récolter à chaud votre opinion sur la formation que vous venez de suivre, aussi nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre le temps de remplir ce questionnaire.

Une attestation de fin de formation et de niveau sont remises de manière systématique à chaque apprenant. L'attestation de niveau indique le niveau d'acquisition des connaissances suite à l'évaluation sommative, si prévue par le programme.

Vous recevrez, en fin de formation :

- L'attestation de niveau
- L'attestation de fin de formation
- La copie de la feuille d'émargement, sur demande

Les formateurs

Dans un souci de qualité, Toutenkaro Conseil & Formation travaille avec des formateurs diplômés et, pour la plupart, certifiés. Ils sont également experts et reconnus comme tels dans leur profession. Ils répondent aux exigences de la certification Qualiopi

À tout moment, si vous avez des questions ou besoins de renseignements supplémentaires, vous pouvez nous joindre par mail :

François Falise : francoisfalise@toutenkaro.com
Nathalie Falise : nathaliefalise@toutenkaro.com

ou par téléphone :

François Falise : 06 77 63 61 00
Nathalie Falise : 06 26 22 42 86

Nous sommes à votre disposition et nous serons ravis de pouvoir répondre à vos questions.

Les méthodes pédagogiques

Toutes nos formations sont travaillées :

- Soit en fonction des attentes des référentiels et des examens
- Soit en fonction des besoins particuliers des salariés ou de l'entreprise

Elles peuvent être uniquement en présentiel ou en blended (présentiel, à distance, sur le terrain).

En règle générale, nous faisons appel à la pédagogie interactive et ludique : l'apprenant est au cœur de son apprentissage et la priorité est mise sur la participation active, qu'elle soit écrite ou orale, ainsi que sur le développement de l'interaction et de la collaboration.

Le lieu où se déroule nos formations est un lieu privilégié. Ancien atelier d'un couple artistes peintres tchèques, Le Flot Mesnil est un lieu en pleine nature destiné à favoriser l'inspiration et la création. Il permet de développer les compétences autrement.

Les moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques varient en fonction des formations.

Les formateurs conçoivent entièrement la formation, à partir du niveau initial évalué par le diagnostic établi avec le stagiaire en amont de la formation.

Il propose ensuite des supports divers tels que des :

- Documents authentiques
- Ateliers pédagogiques
- Podcast audio, vidéo
- Article
- Serious game …

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352- 1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

OBJET

Article 1

Toutenkaro Conseil & Formation est un organisme de formation domicilié au 12 Les Bordes, Route du Flot Mesnil, 45210 Le Bignon-Mirabeau
La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 24450409045 auprès de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Centre Val de Loire (DREETS Centre Val de Loire).

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par Toutenkaro Conseil & Formation et ce pour la durée de la formation suivie. Il a vocation à préciser :

- Les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Les règles disciplinaires et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que leurs droits en cas de sanctions.

DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 2 :

Les horaires de formation sont fixés par Toutenkaro Conseil & Formation et portés à connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

Article 3 :

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 4 :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- De manger dans la salle de formation
- De fumer et de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif et notamment dans les lieux de la formation,
- De quitter la formation sans motif,
- D'emporter tout objet sans autorisation écrite,
- Sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer la session de formation

SANCTIONS

Article 5

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 6 :
Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 7 :
Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien.

Article 8 :
Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Article 9 :
Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation Toutenkaro Conseil & Formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.
Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 10 :
La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.
Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

En période d'épidémie telle que le Covid-19 que nous avons subie dernièrement :

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence :

- Le port du masque est obligatoire. Toutenkaro Conseil & Formation dotera chaque stagiaire d'un masque par demi-journée de formation
- Les stagiaires seront appelés à se laver les mains régulièrement (au moins toutes les deux heures) à l'eau savonneuse ou à l'aide d'un gel hydro-alcoolique mis à disposition par Toutenkaro Conseil & Formation
- Les stagiaires seront priés de se saluer sans se serrer la main et sans embrassades.
- L'ensemble du groupe présent devra garder une distance minimum d'un mètre avec les autres personnes. La salle où se déroulera la formation sera agencée de façon à respecter ces règles de distanciation sociale
- Toutenkaro Conseil & Formation s'engage à désinfecter tous les outils de formation avant et après chaque utilisation

PUBLICITÉ DU RÉGLEMENT

Article 11 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avant toute inscription définitive. Il sera à parapher et à signer pour le premier jour d'entrée en formation.
Ce règlement est également consultable et téléchargeable sur le site *Toutenkaro.com*

Ce règlement intérieur est entré en vigueur le 23/10/17 et a été mis à jour le 18/01/2023